



☎ 02.96.26.74.66

🖨 02.96.26.70.73

mairie.stbarnabe@wanadoo.fr

Site internet :

www.saint-barnabe.fr



N° 467

MARS 2016

Horaires d'ouverture

De 8h15 à 12h et de 13h30 à 17h30

lundi, mardi, jeudi et vendredi

de 8h15 à 12h le samedi

LA MAIRIE EST FERMÉE LE MERCREDI

ROUGAIL SAUCISSES

Le 12 mars 2016



à partir de 19h30

Possibilité de prendre à
emporter sur réservation de
18h30 à 19h30

SAINT BARNABÉ

à la salle polyvalente

11€ adulte

6€ enfant (~12 ans)

Boissons non comprises

Organisé par l'APEL. Renseignements et inscriptions
au 06.29.38.00.47 ou 06.83.35.04.96

Le mot du Maire



Devoir de citoyenneté, devoir de mémoire...

Mes Chers Concitoyens,

Le mois de mars sera marqué par plusieurs événements à la mairie de St-Barnabé.

Le premier événement,

On assistera à la 2^{ème} cérémonie citoyenne le 5 mars afin de mettre à l'honneur les jeunes qui viennent d'avoir dix-huit ans (*nés entre le 1er Mars 1997 et 29 Février 1998*) pour leur remettre officiellement leur carte d'électeur. Ils sont au nombre de **25** à avoir eu une invitation.

A travers cet instant solennel, je veux leur rappeler que devenir majeur n'est pas neutre et que cette nouvelle étape de la vie leur confère des droits certes, mais c'est aussi avoir des devoirs.

L'un des premiers droits est celui de voter aux élections, qu'elles soient locales, nationales ou européennes, ils voteront pour la première fois l'année prochaine aux élections Présidentielles.

C'est de connaître les principes fondamentaux de la république et le sens des trois mots inscrits sur les frontons des mairies : « **LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ** »

A 18 ans, on acquiert la majorité civile, matrimoniale et pénale

En clair on est juridiquement considéré comme pleinement capable et responsable de ses actes par la communauté nationale, vous êtes libre de conclure des contrats et de gérer vos ressources.

Ce sont des droits civiques comme le droit de vote, l'éligibilité le droit de se porter candidat à une élection, le droit de témoigner en justice...

Mais c'est aussi des devoirs

Le premier est le respect de la loi et le non-respect de celle-ci constitue une faute qui, le cas échéant peut conduire à de lourdes sanctions pénales. Nous avons en tant que citoyen le devoir de respecter le droit des autres et faire preuve de civisme et de civilité pour rendre supportable la vie en société...

Voilà un tout petit extrait des principaux droits et devoirs liés à la majorité.

Le deuxième, un devoir de mémoire...

Je réunirai les anciens combattants le **dimanche 20 mars** et non le 19, à 11h au monument aux morts suivi d'un vin d'honneur à la Salle des Lilas pour commémorer la journée nationale d'hommage aux victimes des combats d'Afrique du nord. Les enfants et la population sont invités à venir écouter le message des anciens combattants. Le rassemblement cantonal de la FNACA aura lieu cette année sur la commune de LE CAMBOUT, le 19 Mars à partir de 10h avec l'arrivée des drapeaux.



Travaux sur la commune...

Ce mois de Mars sera marqué par le début des travaux de réfection du réseau d'eau potable au niveau de la rue Général De Gaulle, la particularité est dans l'utilisation d'un nouveau type de tuyau plus résistant, la Fonte Blue Top (*déjà utilisé dans la rue Pierre ROUXEL*) dernières innovations des canalisations en fonte ductile avec le caractère pratique des plastiques, une durée de vie de + 100 ans est assurée. Ces travaux seront réalisés par la CISE TP, pour la circulation, celle-ci se fera de façon alternée avec des feux, merci de votre compréhension.

Votre Maire, Georges LE FRANC.

Vie communale

Conseil Municipal du 18 Février 2016

Etaient présents :

M. Georges LE FRANC, Maire - Mme Jocelyne BOUTIER – M. Michel JOUAN – Mme Fanny PHILIPPE (Adjoint) – M. Franck JÉGLOT - Mme Véronique LE GALLO – M. Jean-Pierre ROUILLÉ – Mme Christelle GAUTHIER - MM. Thomas MAHÉO – François BINET – Mme Arlette GALLAIS (Conseillers Municipaux).

Absents excusés :

Mme Mireille BARAN donnant pouvoir à M. Jean-Pierre ROUILLÉ.

Mme Line MILBÉO donnant pouvoir à M. Thomas MAHÉO

M. Alain LE FORESTIER donnant pouvoir à M. François BINET.

M. Éric LE POTTIER

Secrétaire de séance :

M. Jean-Pierre ROUILLÉ

VALIDATION DU PROJET DE LA NOUVELLE STATION D'ÉPURATION – PASSATION D'UN MARCHÉ MAPA

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet de la nouvelle station d'épuration avec :

- Le rappel des données de base du projet : charges hydrauliques (1 150 EH) – charges organiques et normes de rejet
- Le descriptif de la filière de traitement envisagé avec un relevage – prétraitement – bassin d'aération 260 m³ – dégazage – clarificateur – puit à boues – stockage en silo. L'eau traitée part ensuite au ruisseau - les refus vont directement dans un bac OM – La déphosphatation est prévue avec le chlorure ferrique
- La production de boues et choix de la solution – volume de stockage de 450 m³
- Le plan de masse
- L'estimatif des coûts : 880 000 € HT au total
- Les travaux d'extension des réseaux au Relay et rue Pierre Mendès-France estimés à 135 000 € HT
- Et le planning prévisionnel des travaux avec des travaux devant commencer début 2017.

La procédure de marché à procédure adaptée en vue des travaux de réalisation des travaux de construction va pouvoir être lancée prochainement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- VALIDE le projet de la nouvelle station d'épuration tel que présenté,
- AUTORISE le maire lancer la procédure de marché public dans le cadre d'un MAPA,
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES – NOUVEAU PÉRIMÈTRE

Monsieur le Maire rappelle la révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de SAINT BARNABE sur les secteurs du Relay et de la rue Pierre Mendès-France conduite par le cabinet EF Etudes qui a permis l'organisation d'une enquête d'utilité publique qui s'est déroulée du 4 septembre 2015 au 3 octobre 2015.

Aucune observation n'a été notée par le commissaire enquêteur au cours de l'enquête publique. Cependant, l'avis initial du commissaire-enquêteur n'ayant pas été motivé, le Tribunal administratif lui a demandé de revoir ses conclusions.

Le commissaire enquêteur a depuis renvoyé ses conclusions motivées qui sont favorables au nouveau périmètre de zonage collectif en eaux usées.

Le Conseil municipal doit donc se prononcer sur l'extension du périmètre du zonage d'assainissement collectif au vu des nouvelles conclusions du commissaire-enquêteur.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et plus précisément son article L 2224-10,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- ANNULE la délibération du Conseil en date du 13 novembre 2015, la délibération s'appuyant sur un avis non conforme du commissaire-enquêteur,
- DONNE un avis favorable à la modification du périmètre de zonage d'assainissement collectif des eaux usées au vu du nouvel avis motivé du commissaire-enquêteur,
- FIXE le nouveau périmètre du zonage d'assainissement des eaux usées :
 - pour le secteur du Relay pour les parcelles cadastrées ZM 104, ZM 143, ZM 83
 - et pour le secteur de la rue Pierre Mendès-France du 21 au 32 (Propriété Monsieur et Madame Alain LE GOFF).
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

SUBVENTIONS POUR 2016

Après examen des demandes de subventions reçues en Mairie,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ETABLIT la liste des associations qui bénéficieront d'une subvention communale et FIXE le montant comme suit pour l'année 2016 :

ASSOCIATIONS COMMUNALES	
ASSB	3 500 €
LECTURE POUR TOUS	2 500 €
ECHECS	305 €
+ Déplacements	+ 155 €
COMITE DES FETES BLANLIN	110 €
COMITE DES FETES DU BOURG	305 €
SOCIETE CHASSE COMMUNALE	110 €
FNACA	92 €
UNC	92 €
UN ST-BARNABE PARMIS LES ST-MEDARD	305 €
ASSOCIATION MODERN JAZZ	305 €
FOYER DES JEUNES	305 €
ASSOCIATION VELO LOISIRS	305 €
ASSOCIATION LES CAVALIERS DE SAINT-BARNABÉ	305 €
ASSOCIATION TENNIS DE TABLE	305 €
TOTAL = 8 999 €	

ASS. CANTONALES OU PROXIMITE	
COMICE AGRICOLE (0,27 €/HTS)	351 €
STE HIPPIQUE LOUDEAC	46 €
MUTILES DU TRAVAIL (FNATH –section Loudéac)	46 €
A.D.M.R.	415 €
PREVENTION ROUTIERE	46 €
AS. SOLIDARITE PAYSANNE	46 €
CROIX ROUGE	56 €
RESTOS du Cœur	120 €
VIVRE ENSEMBLE 22	100 €
GROUPEMENT DES JEUNES DU LIE	390 €
ALCCOL ASSISTANCE LA CROIX D'OR	50 €
ST-VINCENT DE PAUL	50 €
TOTAL = 1 716 €	

OEUVRES SOCIALES	
Association communale des agents communaux	1 875 €
TOTAL = 1 875 €	

SCOLAIRES	
FOURNITURES SCOLAIRES (1)	
Ecole publique (55 € + 5 € x nbre enfants)	4 200 €
Ecole privée (55 € + 5 € x nbre enfants)	4 200 €
(1)Sera versée au vu du nombre d'enfants présents à la rentrée	TOTAL = 8 400 €

ACTIVITES EXTRA SCOLAIRES	
Ecole publique	1 300 €
Ecole privée	1 300 €
TOTAL = 2 600 €	

TOTAL = 23 590 €

- DIT que ces subventions seront imputées à l'article 65748 sur le budget 2016 pour un montant total de **25 000 €**,

- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande soumise au droit de préemption urbain de Maître JEGOUX-PASSEZ de LOUDEAC, relative à la parcelle bâtie cadastrée section AD n°54 d'une superficie de 710 m² sise au 2, impasse du centre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de ne pas faire valoir son droit de préemption sur la parcelle susmentionnée.
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN – MAISON 2 RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande soumise au droit de préemption urbain de la SCP OUVARD et SOUEF de LOUDEAC, pour M. Frédéric LE PIOUFLE, relative à la parcelle bâtie cadastrée section AD n°44 d'une superficie de 34 m² sise au 2 rue du Général de Gaulle.

CONSIDERANT le projet d'aménagement de la rue Général de Gaulle actuellement en cours d'étude avec le cabinet de maîtrise d'œuvre A&T OUEST et l'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'ADAC22,

CONSIDERANT que ce projet englobe des travaux de sécurité au niveau du carrefour de la rue Général de Gaulle – rue du centre – rue des peupliers et rue Georges Brassens où se trouve la maison de M. LE PIOUFLE,

CONSIDERANT l'intérêt de l'acquisition de la maison pour permettre l'aménagement et la mise en œuvre des travaux de sécurité à ce carrefour,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de faire valoir son droit de préemption sur la parcelle susmentionnée au prix indiqué dans la demande, soit 6 900 €.
- Monsieur le Maire est mandaté pour faire les démarches nécessaires relatives à cette acquisition,
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

ALIMENTATION BT/EP DU LOTISSEMENT TRISKEL

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet d'alimentation basse tension et éclairage public du lotissement Triskel (7 lots).

Le SDE propose les estimatifs suivants :

- Réseau électrique - 12 700 € de travaux - participation communale de 6 350 €
 - Réseau Eclairage Public - 11 300 € de travaux – participation communale de 6 780 €
- Travaux en deux phases avec 3 100 € (fourreaux) + 8 200 € (conducteurs et candélabres)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le projet d'alimentation basse tension prévu à ST-BARNABE – Lotissement communal Triskel (7 lots) – présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 12 700 € HT

La Commune ayant transféré la compétence de base électricité au Syndicat, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement au taux de 50 %, du coût réel des travaux HT, conformément au règlement financier, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera ce dossier.

- APPROUVE le projet d'éclairage public prévu à ST-BARNABE – Lotissement communal Triskel (7 lots) – présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 3 100 € HT (1^{ère} phase) et 8 200 € HT (2^{nde} phase)

La Commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du fonds de compensation de la TVA et percevra de notre Commune une subvention d'équipement au taux de 60 %, conformément au règlement financier, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier.

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le Syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités et au prorata du paiement de celle-ci.

- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

PADD du PLUi

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que l'article R123-1 du Code de l'Urbanisme dispose que les PLU comportent un projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Selon l'article L 123-1-3 du Code de l'Urbanisme, ce PADD :

- définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.
- arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

- fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Conformément à l'article L 123-9 du Code de l'Urbanisme, les orientations générales du PADD doivent être soumises au débat du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables mentionné à l'article L. 123-1-3, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme.

Le PLUI de la CIDERAL valant PLH et SCoT, un débat a lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public prévu à l'article L. 122-4 sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables au plus tard quatre mois avant l'examen du projet de schéma. (Article L. 122-7 du code de l'urbanisme).
Le projet d'aménagement et de développement durable s'organise autour de trois axes :

AXE 1 « l'économie au cœur du développement » :

Le déploiement des fonctions et services économiques pour favoriser l'attractivité du territoire et le renouvellement/renforcement du système agro-industriel.

AXE 2 « des modes de vie solidaires et une organisation de proximité »:

Une organisation de la vie locale qui répond aux besoins des habitants tant en matière de services, de logement que d'emploi dans une logique de maillage.

AXE 3 « des ressources valorisées pour une qualité de vie harmonieuse et renouvelée » :

Une reconnaissance et une valorisation spatiale du patrimoine naturel et bâti et des ressources environnementale pour développer le potentiel touristique, culturel et de loisirs mais aussi pour répondre aux enjeux du changement climatique (eau/énergie)

Monsieur Le Maire précise que le débat sur le PADD en Conseil Communautaire s'est déroulé le 22 Décembre 2015.

A la lumière notamment des explications et présentation, le Maire invite les élus municipaux à débattre du PADD.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- PREND ACTE de la présentation faite du PADD
- PRECISE que les éléments présentés, fruit d'un important travail participatif, n'appellent pas d'observations de la part des conseillers municipaux.
 - DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

MOTION DE SOUTIEN AUX AGRICULTEURS

Monsieur le Maire et les membres du Conseil municipal de ST-BARNABE ont décidé d'adopter la motion de soutien suivante :

« En effet, depuis des mois, les agriculteurs bretons souffrent d'une situation économique et sociale dramatique, mettant en danger la pérennité de leurs exploitations.

Le Conseil municipal de ST-BARNABE, conscient de l'importance capitale de l'économie agricole et agroalimentaire, notamment sur les communes costarmoricaines, manifeste sa solidarité et son soutien en direction des agriculteurs et de leurs familles.

La Bretagne est une région qui ne peut pas se passer des agriculteurs. Les emplois directs et indirects générés par l'agriculture sont une ressource capitale pour toutes et tous, bien au-delà des seuls métiers liés au secteur agricole.

Ensemble, les élus s'engagent à défendre les propositions concrètes qui entraîneront une meilleure rémunération des producteurs.

Ils invitent tous les élus locaux à s'unir pour appuyer les démarches constructives proposées par les responsables professionnels agricoles et les élus en charge des questions agricoles, en Bretagne, en France et en Europe. »

APPROBATION DU DICRIM

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) réalisé en concertation avec les services de la DDTM.

Conformément au décret du 11 octobre 1990, il recense les mesures de sauvegarde répondant aux risques naturels et technologiques majeurs sur le territoire de la commune.

L'article L2211-1 du C.G.C.T. impose au maire des responsabilités en matière de police administrative, qui incluent la sécurité.

Par ailleurs, le Décret 90-918 du 11 octobre 1990 introduit le document d'information communal sur les risques majeurs : **DICRIM**, dont la responsabilité revient au maire : « Le maire établit un document d'information qui recense les mesures de sauvegarde répondant au risque sur le territoire de la commune, notamment celles de ces mesures qu'il a prises en vertu de ses pouvoirs de police »...

Contenu

Il contient les données locales, départementales et nationales nécessaires à l'information des citoyens au titre du **droit à l'information**.

Elaboré à partir des informations disponibles transmises par le représentant de l'Etat dans le département, le Préfet, il contient quatre grands types d'informations :

- **La connaissance des risques** naturels et technologiques dans la commune,
- **Les mesures prises par la commune**, avec des exemples de réalisation,
- **Les mesures de sauvegarde** à respecter en cas de danger ou d'alerte,
- **Le plan d'affichage de ces consignes** : le maire définit le plan d'affichage réglementaire dans la Commune, dans les locaux et terrains mentionnés dans le décret, selon l'arrêté du 27 mai 2003 relatif à l'affichage des consignes de sécurité devant être portées à la connaissance du public. Le plan figure dans le DICRIM. Les propriétaires ou exploitants des locaux et terrains concernés par l'information doivent assurer, eux-mêmes, l'affichage.

Un affichage des principales consignes sera effectué dans les bâtiments publics.

L'ensemble du DICRIM est consultable en mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- VALIDE le DICRIM présenté pour la Commune de ST-BARNABE.
 - DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

ÉTAT CIVIL – FÉVRIER 2016

Naissance *Eden RAULT*, 16, rue du Bocage, né le 16 Février à Plérin-Sur-Mer.

Décès *Louis CARIMALO*, 86 ans, Le Gué Larron, décédé le 4 Février à Saint-Barnabé.
Pierre DORÉ, 86 ans, 11, rue de Bellevue, décédé le 16 Février à Pontivy.

HORAIRE D'ÉTÉ

Dans la nuit du 26 Mars au 27 Mars 2016



N'oubliez pas **d'AVANCER** vos montres et pendules d'une heure : à 2 H 00 il sera 3 H 00 !

NOUVEAUX HORAIRES A L'AGENCE POSTALE

LUNDI – MARDI - JEUDI - VENDREDI
8h15 – 11h45

SAMEDI
9h -11h45

FERMEE LE MERCREDI

HORAIRES DES MESSES

Le jeudi 24 mars 2016 à 19h30 (jeudi saint)

DEMANDEURS D'EMPLOI

A la date du 15 Février 2016, ils étaient 94 (Hommes : 58 et Femmes : 36).

A la date du 15 Février 2015, ils étaient 85 (Hommes : 44 et Femmes : 41).

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes (garçons et filles) nés en **MARS 2000** doivent se présenter en mairie afin que l'on procède à leur recensement militaire, munis du livret de famille. Les personnes nées avant cette période, et qui auraient omis de faire cette démarche, sont priées de se présenter le plus rapidement possible.

RÉSULTATS DU CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Prélèvement du 21 Janvier 2016 à la Mairie.

Nitrates (en NO3) 29 mg/l. (Norme : 50 mg/l).

Vie scolaire

MENU DES REPAS SERVIS A LA CANTINE – MARS 2016

Lundi 7 Mars	Mardi 8 Mars	Jeudi 10 Mars	Vendredi 11 Mars
Emincé bicolore Lasagnes Salade verte Fruit frais	Riz au surimi Palette de porc A la moutarde Haricots verts Velouté aux fruits	Salade de fromage, jambon & croûtons Couscous Semoule Flan nappé caramel	Potage Filet de merlu pané Purée de Carottes Far nature
Lundi 14 Mars	Mardi 15 Mars	Jeudi 17 Mars	Vendredi 18 Mars
Betteraves vinaigrette Saucisse Knack Haricots blancs à la tomate Yaourt sucré	Pizza Escalope de volaille à la crème Petits pois cuisinés Fruit frais	Pâtes aux dés de volaille & Pesto Emincé de bœuf A la bourguignonne Mélange campagnard Roulé confiture	Concombres et tomate à la crème Filet de lieu Aux petits légumes Riz Fromage blanc

CARNAVAL

Les 2 écoles se sont retrouvées le vendredi 5 Février 2016 pour le carnaval, dans le cadre des T.A.P.

Magnifiques déguisements et défilé dans les rues de saint Barnabé...

Bravo aux organisateurs.



Vie associative & culturelle

NOUVELLE CORRESPONDANTE OUEST-FRANCE & COURRIER INDÉPENDANT

Pour les associations et les manifestations, contacter :

Mme Marie-Christine LEUK au 06.27.33.57.38 ou par mail : marie_christine.leuk@club-internet.fr

Mme Yvette WINTER est la correspondante « Télégramme ». winter.yvette@orange.fr



CAP SPORTS HIVER 2016

Une vingtaine d'enfants a participé à Cap Sports du 15 au 19 Février 2016.

Les activités proposées (foot, jeux de raquettes) étaient encadrées par M. Nicolas CADIC, animateur de l'A.C.S.E.



U.N.C. / A.F.N.

Assemblée Générale du 13 Février 2016

Le Président, M. Pierre-Anne PERRON a accueilli les participants et offert ses vœux.

La trésorière, Mme Annick LE CLÉZIO a donné le bilan de l'année 2015 qui est positif et accepté à l'unanimité par les 18 adhérents.

Le secrétaire, M. Eugène NÉVO a donné le compte-rendu de l'Assemblée Départementale de Saint-Brieuc.

Un voyage est prévu le 16 Mai en direction de l'île de Bréhat.

Les personnes intéressées peuvent appeler au 02.96.26.74.34 ou 02.96.26.74.99. Réponse pour le 15 Mars.

Le repas a été servi par le restaurant « L'Argoat » dans une très bonne ambiance.



Réunion du 12 Février 2016

Lors de ce rassemblement le Président, M. Bernard GASTARD a rappelé les manifestations et cérémonies de l'année 2015, a souhaité ses vœux à l'ensemble des adhérents.

Puis il a félicité ses 2 collègues titulaires du diplôme de la médaille militaire.

**RECTIFICATIF – COMITÉ DES FETES DE BLANLIN**

DIMANCHE 3 AVRIL
A 11h à la salle des Lilas

Réunion et élection du bureau.

LECTURE POUR TOUS**HORAIRES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE**

Mercredi de 9h30 à 11h30 et de 16h30 à 18h30

Vendredi de 18h à 19h

Samedi de 10h à 12h



02.96.26.73.29

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Lecture pour tous, l'association de bénévoles qui gère la bibliothèque a tenu son Assemblée Générale le 18 Février en présence de la 1^{ère} Adjointe de la Municipalité.

Bilan 2015 :

183 inscrits (dont 31 inscriptions sur 2015).

132 ouvrages jeunesse et 33 ouvrages adultes ont été achetés (1 844 €).

Abonnements à Science et vie junior, Bretagne, Parents, Ça m'intéresse, Modes et travaux (132 €).

Participations aux visionnages par Double Vue pour choisir le film documentaire proposé chaque année.

Ventes de livres et compositions florales au Barnabéthon.

Animations enfants pour déco de Noël.

Participation au prix ado.

Participation au choix de lecture des Incorruptibles.

Nouveau portail Internet ouvert à toutes les bibliothèques.

PROJETS 2016 :

Concert François Budet qui a eu lieu le 28 Février : une réussite avec environ 150 personnes.

5 Mars : conférence Alain LE BRUCHEC sur l'avenir des abeilles.

30 Mai : intervention de l'illustrateur Sylvain DIEZ dans les écoles.

1^{er} Juin : fête des bébés lecteurs

LE BUREAU EST RECONDUIT :

Présidente : Mme Jacqueline BEUREL

Vice-président (chargé de la technique) :

M. Jean-Yves PAMPANAY

Trésorière : Mme Marylise POULAIN

Trésorier adjoint : M. Alphonse MARJOT

Secrétaire : Marie-Bernard HUET

Secrétaire adjoint (chargé de la communication) :

M. Marceau GINESY



SAINT-BARNABÉ

SAMEDI 5 MARS

à 20h30 à la Salle Polyvalente

Conférence de M. Alain LE BRUCHEC

« Les abeilles et les dangers des frelons asiatiques »

Tarif : Entrée gratuite « au chapeau »

VÉLO LOISIRS

Toutes les personnes intéressées par la pratique du vélo le dimanche matin peuvent contacter le président, M. Marcel RUELLAND au 02.96.28.17.95.

Les sorties s'effectuent à partir de 8h30, départ sur le parking de la Salle Polyvalente.



CLUB LES BÉBÉS



« LES MATINÉES D'ÉVEIL »

Ouvert aux jeunes enfants accompagnés d'un adulte
(sur inscription pour les assistantes maternelles auprès du R.P.A.M. au 06.17.36.68.89)

VENDREDI 25 MARS 2016
de 9h30 à 11h30 – Salle Jean Moulin

« LES BÉBÉS LECTEURS »

Vous êtes parents, grands-parents, professionnels de l'enfance, participez à la séance « Bébés Lecteurs » le



MERCREDI 23 MARS
de 9h45 à 11h à la bibliothèque

Thème : MIAM !



Renseignements :

Mme Alice BAILLY, coordinatrice réseau des bibliothèques et/ou Mme Christelle TAILLANDIER au 02.96.66.09.09. Auprès des salariés ou bénévoles des bibliothèques.

COLLECTE DE PAPIERS

Prochaines permanences à l'atelier municipal :

Les 5 & 19/03/2016 de 10h à 12h

Vous pouvez déposer vos vieux annuaires. Merci de respecter les horaires de dépôt.



CLUB BRUYÈRES D'ARVOR

CAFÉS DE L'AMITIÉ

JEUDI 10 MARS 2016 à 14h – Salle Pascal Legay



Service :

Mmes Arlette GALLAIS – Jocelyne BERNARD – Annick LE CLÉZIO – MM. René JOUET – André BERNARD – Ann et Bob HYDE.

JEUDI 31 MARS 2016 à 14h – Salle Pascal Legay

Service :

Mmes Marie-Annick MARCADÉ – Patricia FLÉHO – MM. René FLÉHO – Gérard JÉGLOT – Alphonse MARJOT.

Un loto interne est organisé ce jour, préparez vos pions !!!

RÉSULTATS DU CONCOURS DE BELOTE DU 19 FÉVRIER 2016

- | | |
|--------------------------|--------------------|
| 1) Jeannine & Annie | La Trinité Porhoët |
| 2) Marie-Paule & Georges | Lanouée |
| 3) Michel & Annick | Coëtlogon |
| 4) Auguste & Jean | Le Cambout |
| 5) Marinette & Eugène | Loudéac |
| 6) Roland & Roger | Mohon |
| 7) Thérèse & Pierre | Lanouée |

DATE A RETENIR



**LOTO à la Salle Polyvalente
SAMEDI 30 AVRIL 2016 à 20h30**



ÉCHOS DE L'A.S.S.B.



FOOTBALL

PROGRAMME MARS 2016

Dimanche 13 Mars

Equipe A : Se déplace à ILLIFAUT C.S. (1)

Equipe B : Se déplace à COLLINÉE A.S. (2)

Dimanche 20 MARS

Equipe A : Reçoit COLLINÉE A.S – LE MENÉ (1)

Equipe B : Reçoit LANGAST (2)

Mois de Mars CAPITAL dans l'optique des montées pour la A et la B.

Avis à la population Barnabéenne et environnante, l'A.S.S.B. FOOT refait une opération « Couscous à emporter » le SAMEDI 26 MARS à partir de 17 H à la salle Pascal Legay.

Merci de réserver le meilleur accueil aux joueurs et dirigeants de l'A.S.S.B. FOOT.

Allez l'A.S.S.B. : « TOUCHÉ MAIS PAS COULÉ »



BASKET-BALL

<http://www.assb-basket.ayosport.com>

Samedi 5 Mars : à 19h - MERDRIGNAC – A.S. SAINT-BARNABÉ

Samedi 12 Mars : à 19h : A.S. SAINT-BARNABÉ – PLÉNÉE JUGON (2)

Dimanche 20 Mars : PORDIC (3) – A.S. SAINT-BARNABÉ

Dimanche 27 Mars : A.S. SAINT-BARNABÉ – H.D.G. PLUDUNO

COMMUNIQUÉ DE LA CIDERAL

Randonnée ludique et musicale

Dans le cadre du festival de la famille organisé du 6 mars au 12 mars 2016, la ludothèque « Au fil du Jeu » du CIAS de la CIDERAL organise une randonnée festive, ludique et musicale le **dimanche 6 Mars** à **Plouguenast** sur le site de **Guette es lièvres**.

Au programme : Deux circuits (**1.5 et 4 km**) seront proposés avec des temps d'arrêt pour partager des instants ludiques. Le départ est échelonné entre 10h00 et 10h30.

Pour information, les chemins sont non praticables en poussette.

Animation gratuite, sur inscription au 02 96 66 09 09.



Annonces commerciales



BAR – RESTAURANT

« L'ARGOAT »

FERMÉ POUR CONGÉS

du 5 Mars à 14h au 20 Mars 2016 inclus

Tél. : 02.96.26.74.46



BAR – RESTAURANT « LE FER A CHEVAL »



LE FER A CHEVAL EST FERMÉ LE LUNDI



Jeudis Gourmands

10 Mars : Jarret de porc / Frites

17 Mars : Tomate farcie

24 Mars : Poulet Yassa

31 Mars : Poisson du marché

Plats à emporter 5,50 € tous les jours sur réservation

Pour toutes réservations : 02.96.26.74.09

Site : auferacheval-bretagne.fr

Mail : contact@auferacheval-bretagne.fr

Agenda

05/03/2016	Conférence – Lecture Pour Tous – Salle Polyvalente – 20h30
10/03/2016	Café de l’Amitié – Club Bruyères d’Arvor – Salle Pascal Legay – 14h
12/03/2016	Rougail saucisses – A.P.E.L. – Salle Polyvalente – 19h30
18/03/2016	Conseil Municipal – Mairie – 18h
19/03/2016	Bal de la Saint-Patrick – A.S.S.B. BASKET – Salle Polyvalente – A partir de 21h00
23/03/2016	Les Bébés Lecteurs – Bibliothèque – 9h45 à 11h00
25/03/2016	Les Matinées d’Eveil – Salle Jean Moulin – De 9h30 à 11h30
29/03/2016	Comité de l’info – Mairie – 20h30
31/03/2016	Café de l’Amitié – Club Bruyères d’Arvor – Salle Pascal Legay – 14h

Membres du Comité Info :

M. Georges LE FRANC (Maire) – Mmes Jocelyne BOUTIER – Véronique LE GALLO – Christelle GAUTHIER – M. Thomas MAHÉO (Élus).

MM. Guy MACÉ – Samuel BRIAND – Patrick DONNIO – Alain LAGROST – Pierrick LASSALLE – Alphonse MARJOT – Marcel RUELLAND – Xavier MODICOM – Robert FLÉHO - Mmes Anne-Marie JOUAN – Huguette RUELLAND – Chantal JÉGLOT – Carole LE FRANC - Claudine FLÉHO (membres).



COMMUNIQUÉ DE LA MAISON DES SERVICES PUBLICS

Accès au droit. Un écrivain public qui rend de nombreux services



Un nouvel écrivain public tient permanence à la Maison de justice et du droit, dans l'ancien tribunal. Mme Nelly MOIRE, volontaire bénévole, aidera à rédiger des courriers, à comprendre des documents ou à remplir des formulaires.

Elle n'écrit pas des romans sur les histoires de vie des gens ! Elle se concentre sur les courriers administratifs et juridiques qu'ils doivent envoyer. Elle aide à la compréhension des documents reçus et qu'ils doivent expédier.

Elle fait avant tout appel au bon sens et à sa bonne connaissance de la langue française pour venir en aide aux gens.

Permanence de 13 h 30 à 16 h 30, tous les premiers mercredis du mois, sur inscription auprès de la Maison de justice et du droit (dans l'ancien tribunal). Contact : tél. 02.96.25.01.42.



Les taupes sont parfois utiles, mais souvent gênantes voire nuisibles. Il faut donc gérer les populations, mais comment ?

Dans le cadre de la lutte collective contre les taupes, la FGDON (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles des Côtes d'Armor), en partenariat avec la Communauté de Communes ou la Commune, propose une formation technique (gratuite).

Détails de la formation :

✚ **OBJECTIFS**

Sur une demi-journée (samedi matin), acquérir les connaissances et la pratique pour pouvoir intervenir chez soi d'une manière autonome et efficace.

✚ **CONTENU DE LA FORMATION**

- **En salle**

- La taupe :
 - Biologie
 - Mode de vie
 - Reproduction
 - Alimentation

- Les différents moyens de lutte :
 - Piégeage
 - Appâts

- Les différents types de pièges

- **Sur le terrain**

- Les taupinières
- Les galeries
- Initiation au piégeage
- Démonstration - Conseils

✚ **PUBLIC**

Tout public (particulier et professionnel).

✚ **CONTENU DE LA FORMATION**

Technicien FGDON (Echange de savoir-faire)

Plusieurs journées seront organisées

✚ **PERIODE**

Printemps: entre le 15 mars et 30 avril 2016

Automne : entre le 15 octobre et 30 novembre 2016

Le samedi matin

Inscrivez-vous dès à présent auprès de votre Mairie où des bulletins d'information sont disponibles, ou en nous téléphonant. (Formation incluse dans le cadre de la convention établie avec la Communauté de Communes).

Les lieux des formations seront fixés en fonction du nombre d'inscriptions. Parlez-en autour de vous.

Deux semaines avant la session de formation, vous serez averti par courrier de la date et du lieu exact de la formation.

☞ **Contact : FGDon – 13, Rue du Sabot – BP 28 - 22440 PLOUFRAGAN – Tél : 02 96 01 37 90**